

DU CÔTÉ DE LA MÉDIATHÈQUE FRANTZ ET QUENAUT

Mardi : 14h / 18h ; Mercredi : 10h / 12h et 14h / 18h ; Jeudi : 14h / 17h
Vendredi : 14h / 17h ; Samedi : 10h / 12h



- Mercredi 6 juillet : Partir en livre dans le parc municipal de 14h à 17h30.
- Animation « Switch » : les 8, 20 et 22 juillet à partir de 14h30. À partir de 8 ans sur inscription.
- Atelier créatif « Fête Nationale » : Mercredi 13 juillet à 15h30 dans le parc municipal, ouvert à tous sur inscription.

FERMETURE DE LA MÉDIATHÈQUE DU 2 AU 20 AOÛT INCLUS. Ré-ouverture mardi 23 août à 14h00.

Vous découvrez un nid de guêpes, que faire ?



Si le nid est installé dans l'espace public, c'est à la mairie de prendre en charge sa destruction.

Ainsi, appelez le secrétariat au 03 26 48 50 03

Si le nid se trouve dans un domaine privé, il faut contacter l'astreinte des sapeurs-pompiers de la Communauté Urbaine du Grand Reims au 06 50 99 01 26.

L'intervention est gratuite

Carte d'identité et Passeport



Afin de rationaliser et de sécuriser les démarches administratives, la Préfecture a décidé de recentrer les demandes de cartes d'identité nationale (CNI) autour des mairies proposant l'édition de passeports biométriques.

Par conséquent, le service État-civil de la mairie de Jonchery-sur-Vesle n'est plus habilité à enregistrer les demandes de Carte Nationale d'Identité (CNI).

Les demandeurs de la commune devront donc se rapprocher des mairies de Fismes, Gueux et Tinquieux. Pensez à pré-remplir vos demandes sur : www.ants.gouv.fr



Le Joncavidulien

Bulletin municipal

Juin 2022

Le Mot du Maire

Madame, Monsieur,

Ce dernier édito avant l'été sera bref. Profitez de vos congés, qu'ils se passent à Jonchery ou ailleurs. Profitez de vos proches. Détendez-vous, reposez-vous et revenez en septembre remplis de souvenirs, de tolérance et avec la volonté de participer à la vie communale.

Je vous souhaite à tous un très bel été
qui commence avec une Fête de la Musique appréciée de tous !

Le Maire
Nadine Poulain

Mairie de Jonchery-sur-Vesle
Place René Sarrette
51140 JONCHERY SUR VESLE

Contacts :

☎ 03.26.48.50.03
✉ mairie.joncherysurvesle@wanadoo.fr

Sites :

🌐 <http://www.joncherysurvesle.com>
Facebook : Village de Jonchery sur Vesle

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, vendredi, samedi de 9h à 12h.
Jeudi de 16h à 18h.

Accueil téléphonique :

Du lundi au vendredi de 9h-12h et de 14h-16h. Le samedi de 9h à 12h.
Pas d'accueil téléphonique le mercredi après-midi.

Médiathèque municipale :

1 ter rue du Moulin
03.26.48.52.71
<http://jonchery-pom.c3rb.org>
mediatheque.joncherysurvesle@orange.fr

La Poste :

2 rue du Marché 51140 Jonchery-sur-Vesle
Du lundi au vendredi de 09h00 à 11h30.
Samedi de 10h00 à 12h00.

Maison France Services : 03 26 08 36 44

Rue du Marché
51140 Jonchery-sur-Vesle
Lundi : 13h15-18h00
Mardi : 9h00-11h30 ; 13h30-19h00 sur R.D.V.
Mercredi : 9h00-12h00 ; 13h30-18h00
Jeudi : 9h00-12h00
Vendredi : 13h30-17h00
Samedi : 10h00-12h00

Numéros utiles :

Véolia : 09 69 39 04 98
Pour transmettre les relevés : www.service.eau.veolia.fr
Enedis : 09 72 67 50 51
GRDF : 0 800 47 33 33

Horaires d'été de la déchetterie à compter du 1er avril :

Lundi, Mercredi, Vendredi et Samedi : 9h00-12h00 et 14h00-18h00.
Jeudi : 9h00-12h00.
Mardi, Dimanche et Jours fériés : Fermée.



Un grand merci à tous nos chanteurs et musiciens venus bénévolement animer la fête de la musique ainsi qu'à toutes les personnes présentes à cette soirée. Un superbe temps, une bonne ambiance ont permis que cette fête soit réussie. **ALORS RENDEZ-VOUS L'AN PROCHAIN !**
Maryline

EXTRAITS DU CONSEIL MUNICIPAL

(L'intégralité des délibérations est disponible en Mairie)

Extraits des délibérations

Séance du 15 juin 2022

Présents : 17 ; Pouvoirs : 2 ; Absents : 2

Délibération D_2022_06_01 : RECTIFICATION POUR ERREUR MATERIELLE DE LA DELIBERATION 2022-5-3 (n° de parcelle)

Le bâtiment communal situé 23 Route Nationale à Jonchery sur Vesle est cadastré section **AH n°77 pour une superficie de 171 m2 et non AB 77 pour 206 m2.**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité cette rectification pour erreur matérielle du bâtiment situé 23 Route Nationale pour une superficie de **171m2** cadastré section **AH n°77**.

Délibération D_2022_06_02 : FIXATION DU PRIX DE VENTE ANCIEN BÂTIMENT COMMUNAL

La commune de Jonchery sur Vesle est propriétaire d'un bâtiment d'une superficie de 171 m2 situé 23 Route Nationale à Jonchery sur Vesle cadastré section **AH n°77**

Ce bâtiment servait d'atelier communal. Un nouveau bâtiment a été construit à ces fins, il convient donc de procéder à sa mise en vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la mise en vente du bien via la plateforme 36h IMMO (vente interactive).
- D'autoriser la mise à prix suivante: Atelier communal: 41 000 € net vendeur.
- D'approuver le prix de réserve (prix minimum de vente) au vu de l'avis des domaines.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de signer les mandats exclusifs donnés à l'OFFICE 1543 NOTAIRES, ayant son siège social à REIMS, 133 avenue de Laon, à l'effet de procéder à la mise en vente du bien via la plateforme 36h-IMMO.
- De reconnaître que les membres du conseil ont pris connaissance desdits mandats exclusifs et les ont approuvés.
- De prévoir le planning des ventes.

Délibération D_2022_06_03 : FIXATION DU PRIX DE VENTE BÂTIMENT CINÉMA

La commune de Jonchery sur Vesle est propriétaire d'une parcelle de 490 m2 avec un bâtiment de 112 m2 situé 7 rue du Parc à Jonchery sur Vesle cadastré section **AH n°226**

Ce bâtiment devenu vétuste ne pouvait plus accueillir de manifestations, il convient donc de procéder à sa mise en vente.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'autoriser la mise en vente du bien via la plateforme 36h IMMO (vente interactive).
- D'autoriser la mise à prix suivante : Bâtiment cinéma : 59 000 € net vendeur.
- D'approuver le prix de réserve (prix minimum de vente) au vu des avis des domaines.
- De donner tous pouvoirs à Madame le Maire à l'effet de signer les mandats exclusifs donnés à l'OFFICE 1543 NOTAIRES, ayant son siège social à REIMS, 133 avenue de Laon, à l'effet de procéder à la mise en vente du bien via la plateforme 36h-IMMO.
- De reconnaître que les membres du conseil ont pris connaissance desdits mandats exclusifs et les ont approuvés.
- De prévoir le planning des ventes.

Délibération D_2022_06_04 : PUBLICITE DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3500 HABITANTS

Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, dans sa rédaction en vigueur au 1^{er} juillet 2022, Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 et le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Sur rapport de Madame le Maire,

Le maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes réglementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune : soit par affichage, soit par publication sur papier, soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de JONCHERY SUR VESLE afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel : *Publicité sous forme électronique sur le site de la commune.* **Ayant entendu l'exposé de Madame le maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :**

- D'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

Informations diverses

Madame le Maire informe :

- La subvention du département pour l'atelier communal d'un montant de 63 816 euros sera versée fin juin.
- La livraison de containers de tri débutera le 20 juin et s'étalera sur 54 semaines. La présence des habitants n'est pas nécessaire, les containers seront laissés devant les maisons. Pour les personnes qui n'auraient pas répondu, une note laissée dans la boîte aux lettres permettra de contacter le Grand Reims.
- La marche des élus a eu lieu comme chaque année le jeudi de l'ascension. Merci à Nadine Magrit qui s'est dévouée pour prendre les inscriptions. La marche est ouverte à tous les habitants. La commune est arrivée 17^{ème} sur 43. Nous espérons vous voir nombreux l'an prochain.
- La traditionnelle remise des dictionnaires aux élèves quittant le primaire a eu lieu le 10 juin.



Monsieur Philippe REMEN, Adjoint à la Communication :

Encore beaucoup d'entreprises locales ne se sont pas faites connaître auprès de la mairie. Vous pouvez toujours le faire en vous rendant sur le site Internet de la commune, à la rubrique : **Entreprises, Commerces et associations puis Inscription à l'annuaire.** Ainsi les entreprises seront visibles sur le site et positionnées sur un plan du village pour une meilleure visibilité. Les beaux jours reviennent et les manifestations également, pensez à télécharger l'application Ma Mairie En Poche (MMEP) pour avoir les informations en temps réel. Toutes les instructions pour le chargement sont sur le site de la commune dans la rubrique **Vie municipale** puis **Ma Mairie En Poche**. Cela vous permettra également de recevoir des alertes comme récemment pour des orages ou la canicule.

Madame Sophie JOUEN, Adjointe au Fleurissement :



Le fleurissement d'été s'est très bien passé avec un démarrage sous une pluie d'orage. L'enthousiasme des bénévoles, membres du conseil et de la commission n'a pas été entaché pour fleurir notre village. Merci aux employés communaux d'avoir préparé les parterres et bacs cailloux. Les jardinières ont été installées quelques jours après. Un moment d'investissement personnel qui devrait plaire à chacun, nous l'espérons.

Petit bémol : "nous remercions les personnes ayant disposé des fleurs de la commune d'ouvrir leur jardin pour le plaisir de tous". A bon entendeur... Bel été !

Monsieur Christophe NILLESSE, Adjoint à la sécurité et à l'aménagement :

- Réception du rapport de la gendarmerie nationale pour notre projet de vidéoprotection.
- Rencontre du Maire de Breuil pour échange sur le déroulement de son projet et collecter son retour d'expérience.
- Rendez-vous programmé avec le Maire de Vandeuil le 8 Juillet pour second avis.
- Rendez-vous en cours de programmation avec le président de la commission sécurité de la Mairie de Bezannes.
- À venir : consultation de 3 fournisseurs minimum de matériel de Août à Octobre 2022.

Madame Catherine GERMOND, Adjointe aux Bâtiments :



La réfection de la toiture du bâtiment des associations situé dans le parc municipal est terminée.

Son réseau d'évacuation d'eaux pluviales a besoin d'être débouché et curé. Des devis sont en cours.

Il y a quelque temps, nous étions contents et fiers de vous faire redécouvrir le bâtiment du Citystade refait du sol au plafond. Malheureusement, certaines personnes se plaisent à souiller cet endroit en laissant de nombreux déchets et en urinant à l'intérieur et à l'extérieur du bâtiment. Des poubelles sont pourtant à disposition. RESPECT et CIVISME sont les bienvenus.



Madame Maryline HUBIER, Conseillère municipale déléguée à la vie culturelle, sportive et associative:

N'oubliez pas de venir nombreux le 13 juillet au parc municipal. Vous pourrez à partir de 19h00 pique-niquer ou vous restaurer avec le même concept que la fête de la musique (Food trucks, buvette). De 21h00 à 22h45 concert avec le groupe Melting Potes. A 22h15 remise des lampions et défilé des enfants dans le parc et à 23h00 feu d'artifice.

Après deux années d'absence, le vide grenier est de retour.

Il aura lieu le dimanche 11 septembre.

Les permanences pour les inscriptions se feront dans la salle de la Médiathèque aux jours suivants :

Samedi 25 juin de 10h00 à 12h00 (réservée exclusivement aux joncaviduliens)

Vendredi 22 juillet de 17h00 à 19h30

Vendredi 26 août de 17h00 à 19h30

Samedi 03 septembre de 10h00 à 12h00

Madame Sandra BANIERE, Conseillère municipale déléguée à la médiathèque :

Tout d'abord, nous vous invitons à consulter sur le site de la médiathèque le projet de développement pour les années à venir. Nous avons eu à cœur de fixer des objectifs afin de promouvoir au mieux cette belle structure, qui est véritablement un espace d'enrichissement pour tous.

D'ailleurs, l'équipe de la médiathèque remercie Madame Charret pour sa conférence sur la symbolique des arbres qui nous a donné quelques idées dont nous reparlerons plus tard.

L'exposition des tableaux de Fantograff, street artiste, se poursuit jusqu'au 2 juillet 2022. Puis, nous vous donnerons rendez-vous pour différents ateliers :

- **samedi 2 juillet:** street art

- **mercredi 6 juillet :** Partir en livre (animation dans le parc)

- **mercredi 13 juillet :** décorations pour la fête nationale (animation dans le parc).

Nous espérons vivement que les **adolescents** seront nombreux à se défier lors des **séances de jeux vidéo**. Toutes les dates se trouvent dans le nouveau flyer.

Enfin, nous pensons déjà aux événements que nous vous proposerons à la rentrée. Pour qu'ils soient une réussite, nous avons besoin de vous ! Nous recherchons :

- des photos de la construction de la médiathèque

- d'anciennes photos de classe, lorsque la médiathèque était une école

- des disques, CD, objets de collection... pour un hommage à Michel Berger.

Nous veillerons à prendre le plus grand soin de ce que vous nous prêterez. Nos projets, ce sont aussi les vôtres !

LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL SE DÉROULERA LE MERCREDI 14 SEPTEMBRE 2022 À 20H00